



TechnipFMC parvient à un règlement global des enquêtes américaines et brésiliennes portant sur des faits hérités du passé

Juin 25, 2019

LONDON & PARIS & HOUSTON--([BUSINESS WIRE](#))-- Regulatory News:

TechnipFMC (NYSE : FTI) (Paris : FTI) a accepté les résolutions proposées par le département américain de la Justice (DOJ), la Securities and Exchange Commission (SEC) et les autorités brésiliennes - le Service fédéral des poursuites (MPF), le contrôleur général du Brésil (CGU) et le procureur général du Brésil (AGU) -, afin de conclure les enquêtes anti-corruption menées au Brésil et celle se rapportant à l'intermédiaire, Unaoil. La société a accepté de verser 301,3 millions de dollars à ces autorités pour conclure les enquêtes sur des agissements remontant à plus de dix ans. TechnipFMC a pleinement coopéré avec ces autorités et il s'agit de la première résolution simultanée incluant l'ensemble des autorités américaines et brésiliennes. TechnipFMC ne sera pas obligé de disposer d'un moniteur et fournira au lieu de cela des rapports sur son programme de lutte contre la corruption aux autorités brésiliennes et américaines pendant respectivement deux et trois ans.

Doug Pferdehirt, Président-Directeur Général de TechnipFMC, a déclaré : « Nous annonçons aujourd'hui le règlement de ces enquêtes. Ces agissements, remontant à plus de dix ans, sont le fait d'anciens employés et ne reflètent pas les valeurs de notre entreprise aujourd'hui. Nous avons pris l'engagement de faire notre travail de manière appropriée et cela signifie conduire nos opérations partout avec intégrité. Notre solide programme de conformité soutient cet engagement et nous continuerons de l'améliorer afin de nous assurer que nos employés disposent des outils et des ressources pratiques pour conduire leurs activités de manière appropriée. Nous continuerons de concentrer nos efforts afin d'être à la hauteur de la confiance que nous accordons nos clients, en leur apportant la meilleure innovation de notre industrie, un service supérieur et une qualité de réalisation de projets exceptionnelle ».

Dans le cadre de ce règlement, TechnipFMC a conclu avec le DOJ un Deferred Prosecution Agreement (DPA) d'une durée de trois ans, relatif aux accusations de complot visant à enfreindre le Foreign Corrupt Practices Act américain (FCPA) en lien avec les agissements perpétrés au Brésil et dans le cadre des relations avec la société Unaoil. De plus, Technip USA, Inc., une filiale américaine, a plaidé coupable du chef d'accusation de complot visant à enfreindre le FCPA dans le cadre des agissements au Brésil. La société fournira également au DOJ des rapports sur son programme anti-corruption pendant la durée du DPA.

Au Brésil, les filiales de TechnipFMC, Technip Brasil - Engenharia, Instalações E Apoio Marítimo Ltda et Flexibrás Tubos Flexíveis Ltda ont conclu des accords de clémence à la fois avec le MPF et le CGU/AGU en lien avec des agissements au Brésil remontant à plus de dix ans. La société s'est engagée, dans le cadre de ces accords, à apporter des améliorations spécifiques à leurs programmes de conformité au Brésil pendant une période de déclaration volontaire de deux ans, ce qui correspond à son engagement de coopération et de transparence avec les acteurs de la conformité au Brésil et dans le monde.

De plus, TechnipFMC a conclu un accord de principe avec les équipes de la SEC, sous réserve de son approbation finale par la SEC.

Comme indiqué précédemment, TechnipFMC coopère également à une enquête du Parquet National Financier (PNF) français en lien avec d'anciens projets en Guinée Équatoriale et au Ghana. À ce jour, cette enquête n'a pas fait l'objet d'un règlement. TechnipFMC demeure déterminée à trouver une solution négociée avec le PNF et conservera une provision d'un montant de 70 millions de dollars en lien avec cette enquête.

Informations importantes pour les investisseurs et les porteurs de titres

Déclarations prospectives

La présente communication contient des « déclarations prospectives » au sens de l'article 27A du United States Securities Act de 1933 tel qu'amendé et de l'article 21E du United States Securities Exchange Act de 1934 tel qu'amendé.

Des mots tels que « pourra », « probable », « estimer » et autres expressions similaires désignent des déclarations prospectives, qui ne sont généralement pas inscrites dans le temps. Ces déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses significatifs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des résultats historiques, des attentes ou des projections actuelles. Pour des informations au sujet des facteurs qui pourraient faire que les résultats réels diffèrent substantiellement des projections actuelles, veuillez consulter les facteurs de risques décrits dans les documents déposés auprès de la United States Securities and Exchange Commission ainsi qu'auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de la U.K. Financial Conduct Authority. Nous vous mettons en garde contre toute confiance excessive accordée à ces déclarations prospectives, lesquelles ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Nous n'endossons aucune obligation de publier une révision ou une actualisation de ces déclarations prospectives après leur date de publication en fonction de nouveaux renseignements, de futurs événements ou autres, sauf dans la mesure requise par la loi.

###

À Propos de TechnipFMC

TechnipFMC est un leader mondial des projets subsea, onshore/offshore et surface. Grâce à nos technologies et systèmes de production propriétaires, à notre expertise intégrée et à nos solutions complètes, nous améliorons la rentabilité économique des projets de nos clients.

Notre position unique nous permet d'offrir une plus grande efficacité tout au long du cycle de vie des projets, depuis leur conception jusqu'à leur réalisation et au-delà. Grâce à des technologies innovantes et de meilleures performances, notre offre ouvre de nouvelles opportunités à nos clients

dans le développement de leurs ressources pétrolières et gazières.

Chacun de nos plus de 37 000 collaborateurs est guidé par un engagement sans faille auprès de nos clients et par une forte culture de l'innovation. Ils remettent en question les pratiques du secteur de l'énergie et repensent les méthodes pour atteindre les meilleurs résultats.

Pour en savoir plus sur notre entreprise et sur la façon dont nous optimisons les performances de l'industrie mondiale de l'énergie, rendez-vous sur le site TechnipFMC.com et suivez-nous sur Twitter [@TechnipFMC](https://twitter.com/TechnipFMC).

Contacts

Relations avec les investisseurs

Matt Seinsheimer

Vice-President, Relations avec les investisseurs

Tél. : +1 281 260 3665

E-mail : [Matt Seinsheimer](mailto:Matt.Seinsheimer@technipfmc.com)

Phillip Lindsay

Directeur, Relations avec les investisseurs (Europe)

Tél. : +44 (0) 20 3429 3929

E-mail : [Phillip Lindsay](mailto:Phillip.Lindsay@technipfmc.com)

Relations avec les médias

Christophe Bélorgeot

Senior Vice-President, Corporate Engagement

Tél. : +33 1 47 78 39 92

E-mail : [Christophe Belorgeot](mailto:Christophe.Belorgeot@technipfmc.com)

Delphine Nayral

Directrice, Relations publiques

Tél. : +33 1 47 78 34 83

E-mail : [Delphine Nayral](mailto:Delphine.Nayral@technipfmc.com)